

CAP DE MUTATION 2019

COMPTE RENDU

Le mouvement définitif des cadres B est paru sur Ulysse le 24 mai 2019.

Cette année, 5 076 demandes de mutation ont été déposées, ce chiffre est en baisse constante sur les 3 dernières années notamment dans les départements préfigurateurs où le « tout emploi » freine les collègues.

Si la DG affiche un taux de satisfaction d'environ 69 %, dans les faits seul 52 % obtiennent satisfaction dans le cadre d'une mutation pour convenance personnelle.

A ce jour, 2050 postes restent vacants (1894 administratifs et 156 informatiques).

De trop nombreux collègues n'obtiennent pas satisfaction.

Pour les élus-es CGT, les demandes prioritaires non-satisfaites (CIMM, RE, priorité handicap) sont inacceptables.

La CGT trouve intolérable que certains collègues n'obtiennent pas des postes alors que les sièges restent vides. Nous maintenons notre revendication d'une affectation la plus fine possible et d'un recrutement à hauteur des vacances d'emploi.

Nos collègues sont en grande souffrance. C'est particulièrement le cas des personnels issus des DOM et des TOM qui sont confrontés quotidiennement à l'éloignement le plus total. La CGT revendique l'affectation non contingentée, de plein droit, même en surnombre !

De plus, comme l'an passé, nous constatons que la sélection des postes Hors Métropole est faite uniquement au profil, sur choix de l'administration. L'ancienneté administrative n'est plus le critère de sélection pour ce type de mouvement.

Pour la seconde année, l'instruction annuelle sur les mutations a le mérite d'être claire, le mouvement est abouti, aucune cascade ne sera effectuée à la suite du projet. Il est d'ailleurs précisé que :

« Seules les situations individuelles difficiles seront examinées en CAPN. Hormis ces situations, les agent-e-s non muté-e-s au projet ne verront pas leur demande examinée à nouveau dans le cadre du mouvement définitif et les agent.es muté.es ne verront pas leur demande réexaminée dans le cadre de la CAPN pour satisfaire un vœu mieux placé. »

En agissant ainsi, la Direction Générale contraint les organisations syndicales à évoquer que les dossiers qu'elle considère comme « sensibles ».

C'est pourquoi, cette CAPN s'est déroulée de manière extrêmement frustrante pour les élu.es CGT !

Après avoir dénoncé les problématiques du mouvement et celles du réseau, nous déplorons l'absence totale de réponse sur la politique gouvernementale et trop peu de réactions concernant l'ordre du jour.

Lors de la préparation de cette CAP, les élus-es CGT ont découvert que la DG comptabilisait en liste normale les contractuels handicapés entrés sur certains départements. Or, ces derniers doivent rentrer en surnombre sur les directions qui les ont recrutés.

Grâce à notre intervention, 6 collègues pourront rentrer au mouvement définitif sur les départements suivants : Aisne, Aude, Lot et Garonne, Mayenne, Nièvre, Vendée.

Le travail des élus-es CGT a permis de régulariser la situation d'agent.es primé.es à tort, sans pour autant « démuter » les collègues affectés au projet.

Ces événements mettent en évidence, une nouvelle fois, la nécessité du rôle de vérification des élu.es et du temps de préparation nécessaire pour ce travail en plus de celui pour préparer la défense des agent.e.s.

Pour autant, la DG s'obstine aveuglément à appliquer le décret sur les commissions administratives paritaires au sein de la Fonction Publique qui fixe un délai de consultation ne pouvant dépasser 2 jours.

Concernant le mouvement informatique des contrôleuses et contrôleurs, il est habituellement arbitré «à deux voix» tant par le bureau RH2A pour les aspects affectations des agent.es que par le bureau DGSSI (Département de la Gouvernance et du Support des Systèmes d'Information) pour les aspects qualifications exercées par ces mêmes agent.es et arbitrages des pénuries entre les Établissements des Services Informatiques. Or cette année, le bureau DGSSI a brillé par son silence lors de la CAPN !

Ainsi, la CGT Finances Publiques n'a pu aborder les difficultés rencontrées pour pourvoir aux emplois de contrôleurs Pupitreurs Assistant Utilisateurs, laissant notamment certains Cellules Informatiques Départementales (CID) dans des situations périlleuses en l'absence de demande de mutation.

Par ailleurs, alors que la CGT exigeait notamment que des agent.es, occupant à la demande de leur direction locale, des emplois nécessitant normalement une qualification informatique, et détenant cette qualification, se voient légitimement reconnus comme tels et que leur prime informatique leur soit versée en conséquence, la seule réponse reçue fut «DGSSI ne nous a pas informé de situations anormales concernant ces agent.es».

Outre le fait qu'il est inadmissible que des agent.es détenant les mêmes qualifications et exerçant des métiers identiques soient rémunérés de façon différente, ce mépris des agents est proprement inacceptable !

Contraint.es et forcé.es par la Direction Générale, nous n'avons pu évoquer que 53 dossiers lors de cette CAP; dont 7 pour lesquels nous avons demandé à ce qu'ils soient étudiés de manière dérogatoire à la règle de l'ancienneté. A l'annonce des suites, 5 des dossiers que nous avons évoqués ont obtenu satisfaction.

LES SUITES DE LA CAP :

La DG avait fixé un calendrier de travaux tellement restreint qu'il a été impossible d'effectuer les suites en une demi-journée. **Il nous a fallu fortement insister pour connaître les motifs ayant conduit la Direction Générale à ne pas satisfaire ces demandes de mutation. C'est pourquoi, après maintes demandes, elles se sont déroulées sur deux demi-journées, repoussant ainsi la parution du mouvement définitif.**

Nous sommes revenus sur une quinzaine de dossiers lors des suites, puisque pour nous, élus.es CGT, la priorité est que les collègues obtiennent satisfaction.

Malheureusement, la DG n'a revu sa copie que sur 2 de ces dossiers.

Nous sommes heureux pour les collègues, qui au bout du compte, obtiennent satisfaction ; mais tellement déçus.es pour tous les autres. Ne soyons pas naïves et naïfs, au vu des vacances d'emploi sur l'ensemble du réseau, la Direction Générale pouvait largement satisfaire l'intégralité des demandes de mutation !

👉 VOTE :

- ➔ Pour : Administration
- ➔ **Contre : Solidaires, CGT, FO**
- ➔ Abstention : CFDT

Nous avons voté contre ce mouvement pour plusieurs raisons :

- ➔ le vide abyssal laissé par 2050 vacances d'emplois (administratives et informatiques) ;
- ➔ l'insuffisance du mouvement malgré le satisfecit de la Direction Générale ;
- ➔ les conditions extrêmement dégradées dans lesquelles nous avons dû préparer et siéger lors de ce mouvement.

**Les plans de liquidation
du réseau de la DGFiP sont sortis,
l'heure est à la mobilisation générale !
Toutes et tous en grève à la DGFiP **le 27 juin !****

